



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Accord de libre-échange Canada-Union européenne (AÉCG)

Le premier gagnant? Pierre-Marc Johnson

Montréal, 17 janvier 2014 - « Malgré la rhétorique néolibérale voulant faire croire qu'avec les accords de libre-échange il y a toujours des gagnants et quelques perdants, une chose aujourd'hui est claire: le premier grand gagnant du projet d'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG), c'est M. Pierre-Marc Johnson, le négociateur en chef pour le Québec » a affirmé par voie de communiqué M. Pierre-Yves Serinet, porte-parole du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), en réagissant à la nouvelle des honoraires reçus par l'ancien premier ministre de la province pour orchestrer la position du Québec dans les négociations de l'AÉCG.

Radio-Canada a révélé aujourd'hui que M. Johnson et son entourage ont reçu plus de 2,5 millions de dollars pour leurs services, un montant exorbitant assumé à même la poche des contribuables québécois, pour 53 mois de travail en dents de scie. « Ceci est inacceptable alors que les négociations se sont déroulées derrière des portes closes, à l'insu de la population, et que c'est dans un contexte de déficit démocratique que l'AÉCG grugera des pans importants de la souveraineté des États au profit des grandes entreprises », précise le coordonnateur du RQIC.

Après vingt ans de libre-échange sous l'ALÉNA et de nombreux accords subséquents qui s'en inspirent, il est aujourd'hui démontré que ce modèle économique n'a pas contribué à la prospérité et une meilleure qualité de vie pour nos populations. Ces accords sont façonnés en fonction des intérêts des entreprises transnationales. Ce n'est sans doute pas un hasard quand on considère que M. Johnson, consultant pour la puissante compagnie européenne Veolia, œuvre chez « l'un des plus grands cabinets d'avocats canadiens au service des entreprises » selon le site web de Heenan Blaikie. Celles-ci, et leurs avocats, seront les deuxièmes grandes gagnantes de l'AÉCG: d'une part elles y obtiennent l'accès aux marchés publics provinciaux et municipaux, et d'autre part elles acquièrent le pouvoir excessif de poursuivre un gouvernement si celui-ci adopte des mesures, mêmes parfaitement légitimes, qui nuisent ou risquent de nuire à leur capacité de faire des profits.

« Il est scandaleux de payer aussi cher pour engager le Québec plus à fond dans cette course du 1 % vers un enrichissement toujours plus grand au détriment de nos services publics, de notre souveraineté alimentaire, en somme au détriment du bien commun et du nécessaire projet de construire une société plus juste, sur des bases visionnaires en synergie avec le fragile équilibre de la planète », a déclaré le porte-parole du RQIC. Le réseau, qui réunit de nombreuses organisations sociales, invite les Québécois et Québécoises à s'indigner et à réclamer dès maintenant un large débat public sur l'AÉCG, avant que l'accord ne puisse être adopté, en signant la pétition à cet effet sur le site de l'Assemblée nationale: <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-4449/index.html>.

Renseignements:

Pierre-Yves Serinet, tél. 438-396-6284, rqic@ciso.qc.ca, www.rqic.alternatives.ca